

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 29 septembre 2025, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion d'une délibération relative au versement d'une subvention complémentaire à l'Ecole de Musique de Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 6 octobre 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 2 octobre 2025. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. BOISELLE - Mme GUILLAUME

ABSENTS REPRESENTES : Madame HILLENMEYER par Madame GUILLAUME

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - Messieurs BALLAND - BERRAR - FALCETTA - RICCETTI - ROMBACH - SCHIERTZ - SOUDIER

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - LIEGEOIS - MILED - MORAUX - PONANT - Messieurs CHAOUAT - COSTANZO - LEMIUS

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

| | | |
|--|------------------------|------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 27 | Nombre de présents : 9 | Nombre de votants : 10 |
|--|------------------------|------------------------|

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Maire certifie que la délibération de la séance du 6 octobre 2025 a été publiée sur le site internet de la ville le 8 octobre 2025, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 8 octobre 2025.

N° 2025/073

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE MUSIQUE DE POMPEY

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

Après plusieurs échanges et rencontres avec les responsables de l'Ecole de Musique, il apparaît que l'association doit faire face à une évolution financière importante de ses charges, notamment le coût des intervenants.

Soucieuse de garantir l'accès à l'apprentissage de la musique pour tous, dans des conditions financières acceptables, la ville de Pompey souhaite réaffirmer son soutien à l'Ecole de Musique qui œuvre activement à la diffusion de la pratique musicale à travers des activités collectives, artistiques et de découverte au profit de l'ensemble des usagers.

Afin de répondre à cette évolution, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Ecole de Musique en complément de la subvention annuelle déjà allouée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs joint en annexe.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à l'Ecole de Musique de Pompey une subvention de 5000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 via une décision modificative n° 1.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le 8 octobre 2025
Transmis à la Préfecture le 8 octobre 2025